



CCI MARNE
EN CHAMPAGNE

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Explorer un métier
pour **bien s'orienter**

MINI-STAGE DÉCOUVERTE

Pour quoi faire ?

Pour découvrir un métier en immersion
dans le monde professionnel

Combien de temps ?

1 à 5 jours maximum par stage

Pour qui ? Quand ?

- > Collégiens (4^{ème} et 3^{ème}) et lycéens, pendant les vacances scolaires
- > Etudiants, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

Dans quelle structure ?

Dans une entreprise, une administration, une association, chez un professionnel libéral

Que voudrais-tu faire comme métier



Face à la multitude de choix possibles... pas facile de répondre à cette question !

Si tu hésites, **le mini-stage découverte est la solution**. C'est l'occasion de :

- te familiariser avec le monde du travail
- découvrir les métiers qui t'intéressent
- te faire connaître d'un employeur pour un futur contrat en alternance...

QUELLE EST LA DÉMARCHE ?



1. Retirer une convention de stage auprès de la CCI (coordonnées ci-dessous)
2. Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e)
3. Compléter et signer la convention de stage avec l'entreprise et tes parents. La signature des parents est obligatoire, si tu es mineur(e)
4. Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir
5. Envoyer la convention à la CCI par mail pour validation.

<https://www.marne.cci.fr/nos-solutions/formez-vous-et-formez-vos-equipes/apprentissage-alternance-stage#section-les-stages-la-decouverte-dun-metier-60816>

pour en savoir plus :



Contact : s.lambotte@marne.cci.fr
03 26 50 66 79 ou 03 26 50 62 50